

FACTURATION et TARIFS

L'établissement vous propose deux modes de règlement pour la facturation :

- **Le prélèvement automatique (systématiquement reconduit d'une année sur l'autre)**

Le montant du prélèvement est calculé sur 9 mois et un réajustement est effectué en juin 2019.

- **Le paiement en chèques ou en espèces**

La facturation se fait au début de chaque trimestre. Le solde sera dû en juin 2019.

Tarifs, nouvelle présentation 2018

Jusqu'à présent la contribution obligatoire (investissements immobiliers et matériels, caractère propre, pastorale) et les forfaits obligatoires (activités culturelles, technologie, livres de français) étaient présentés de façon détaillée et s'élevaient pour l'année 2017-2018 à un total de 370€ à 395€ selon les niveaux. Le choix a été fait d'une présentation globale clarifiée et d'une tarification unique qui inclut de plus cette année l'assurance individuelle accident obligatoire (7€50).

Tarifs annuels 2018/2019					
Contribution obligatoire de scolarité		Services périscolaires		Cotisations volontaires	
Contribution des familles	382 €	Repas régulier	4,95 €	Abonnement magazine	9,90 €
		Repas occasionnel	5,35 €	La Salle	
		Etude du soir surveillée	2,95 €	Adhésion à l'Apel	19 €

6è / Un séjour d'intégration de 3 jours sera proposé en septembre à Santec / 175 €

5è / Une journée sur l'île anglaise de Jersey sera proposée au 3è trimestre / 30-50 € selon les aides

3è / Un séjour ou échange linguistique de 5 à 10 jours sera proposé au 3è trimestre / entre 300 et 400€.

La facturation sera faite à ce moment-là.

Les élèves boursiers bénéficient d'une aide de 50% pour les séjours linguistiques de 3è.

Renseignez-vous auprès de votre Comité d'entreprise pour une éventuelle prise en charge.

L'enseignement catholique d'Ille-et-Vilaine appelle à une solidarité au service des projets immobiliers des différents établissements (sécurité, accessibilité, rénovation et développement). Le montant de cette cotisation de solidarité est inclus dans la contribution obligatoire.

Les réductions

Dans le souci d'une réelle solidarité, inscrite dans le projet éducatif du Collège La Salle Saint Joseph, le bureau de l'Organisme de Gestion a décidé de mettre en place une réduction de la contribution des familles de **20 % à partir du 2ème enfant**, exceptions faites des services et cotisations volontaires.

Par ailleurs, les familles qui connaîtraient des difficultés peuvent rencontrer le Chef d'établissement et obtenir une réduction plus importante ou une adaptation des règlements. La transparence sincère est à privilégier pour éviter d'en arriver à des impayés. N'hésitez donc pas à soumettre vos difficultés : la discrétion la plus totale vous est assurée.

Inscription au restaurant scolaire

Pour tout changement (mode de règlement, fréquence du nombre de repas, banque ...) et pour tout règlement par chèque, vous êtes invités à venir à la comptabilité le **mercredi 29 août de 9h à 12h et de 13h à 16h ou le jeudi 30 août de 9h à 12h et de 17h à 19h30** (en parallèle de la distribution des fournitures). Pour les familles qui paient par chèque et dont les élèves sont demi-pensionnaires, le montant du chèque de la restauration pour le 1^{er} trimestre est de **227,70 euros** (46 repas).

Le repas régulier s'élève à 4,95 euros décomposé ainsi :

- 1 - la part des "frais fixes", dont le financement doit être assuré tout au long de l'année,
- 2 - la part de l'*alimentation* proprement dite,

Seule cette part d'alimentaire (2,10 euros) sera déduite en cas d'absence justifiée (maladie...) ou signalée par anticipation dans un délai de 3 jours ouvrables.

Cette année, le jour de la rentrée, il sera remis à chaque élève une carte d'accès au self valable pour les années collège, ce qui suppose d'en prendre soin. En cas de perte, de détérioration, une deuxième carte sera remise à l'élève moyennant 3 euros.